

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 5 août 2025, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro **RCA08-08-0001-179** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et visant à modifier les dispositions applicables à la sécurisation des piscines résidentielles et de modifier les exigences quant aux matériaux de revêtement extérieur d'un solarium.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 septembre 2025, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 1er octobre 2025.

Julia Levitin  
Secrétaire du conseil d'arrondissement